

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 17 février 2026

Administration générale

Adoption – Politique de prise en charge des risques psychosociaux

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter la politique de prise en charge des risques psychosociaux, telle que présentée.

Affectation au fonds réservé à la tenue d'une élection – dépense relative à la tenue de l'élection à la préfecture à l'occasion de l'élection générale municipale

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'affecter une dépense de 107 129.31 \$ au fonds réservé à la tenue d'une élection pour l'élection à la préfecture s'étant tenu le 2 novembre 2025.

Engagement des sommes – fonds régions et ruralité volet 3 – dépenses de publicité et d'acquisition d'articles promotionnels

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'engager la somme de 79 663 \$ du FRR volet 3, tel que présenté dans la présente résolution.

Autorisation – Soutien financier – Centre Saint-Eugène de la CSSHBO

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le versement d'une aide financière de 100 \$ au Centre Saint-Eugène de la CSSHBO et de puiser cette somme à même le fonds « Soutien à la communauté ».

Autorisation – financement de bourses étudiantes dans le cadre d'évènements de graduation

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le versement des sommes suivantes afin de financer la remise de bourses à l'occasion de graduations scolaires :
 - Centre Notre-Dame-du-Désert de Maniwaki : 250 \$
 - Centre St-Joseph de Gracefield : 250 \$
 - Centre de formation professionnelle VG : 250 \$

Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses telles que présentées via le formulaire prévu à cet effet.

Modification à l'organigramme - Poste d'Aménagiste du service de la Gestion du territoire

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice générale à effectuer la modification à l'organigramme par l'abolition du poste d'aménagiste et la création de deux postes de coordonnateur à la gestion du territoire au sein du service de la gestion du territoire.
- Il est également résolu d'autoriser Madame Courchaine à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir ces postes et d'autoriser la directrice générale, Joanie Courchaine, et la préfète de la MRCVG, Chantal Lamarche, à signer les lettres d'entente qui découleront de cette modification avec l'unité syndicale de la MRCVG.

Modification à l'organigramme - Poste de Technicien en administration – Service de l'évaluation foncière

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice générale à effectuer la modification à l'organigramme par l'abolition du poste de technicien en administration - Évaluation et la création du poste de technicien en évaluation pour le service de l'évaluation foncière.
- Il est également résolu d'autoriser Madame Courchaine à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir ce poste et d'autoriser la directrice générale, Joanie Courchaine, et la préfète de la MRCVG, Chantal Lamarche, à signer la lettre d'entente qui découlera de cette modification avec l'unité syndicale de la MRCVG.

Adoption – Règlement 2026-420 « Édifiant le code d'éthique et de déontologie applicable à la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et abrogeant le règlement numéro 2022-365 ainsi que toute réglementation antérieure relative aux mêmes objets »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2026-420 « Édifiant le code d'éthique et de déontologie applicable à la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et abrogeant le règlement numéro 2022-365 ainsi que toute réglementation antérieure relative aux mêmes objets ».

Avis de motion – Règlement 2026-421 « Décrétant une dépense de 418 800 et un emprunt de 418 800 afin de financer les travaux de mise aux normes et d'amélioration des infrastructures au Complexe environnemental Nord de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

- Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Ronald Cross qu'un règlement portant le numéro 2026-421 et le titre « Décrétant une dépense de 418 800 et un emprunt de 418 800 afin de financer les travaux de mise aux normes et d'amélioration des infrastructures au Complexe environnemental Nord de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » est déposé à la présente séance et sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Modification à la résolution 2025-R-AG401 – Formation des comités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Comité gestion route touristique de l'eau vive

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que le comité de gestion route touristique de l'Eau vive soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à la gestion de la route touristique :
 - Monsieur le président Yvon Blanchard
 - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
 - Monsieur le conseiller Jean-François Dion
 - Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
 - Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
 - Monsieur le conseiller Mario Langevin

Conseil

Opposition au programme fédéral de rachat des armes à feu et demande de révision des priorités en matière de sécurité publique

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander officiellement que le gouvernement du Québec retire son appui au programme fédéral de rachat des armes à feu et intervienne auprès du gouvernement fédéral afin qu'il cesse immédiatement toutes les démarches liées à la mise en œuvre de ce programme jugé inutile, inefficace, excessivement coûteux et injuste;

- De demander que la priorité gouvernementale, tant au niveau provincial que fédéral, soit plutôt accordé à des mesures éprouvées et ciblées, notamment:
 1. La lutte accrue contre le trafic et la contrebande d'armes illégales;
 2. Le renforcement des unités policières spécialisées dans le crime organisé;
 3. Le financement adéquat de programmes de prévention de la violence armée;
- Que la présente résolution soit transmise au député de Gatineau M. Robert Bussi res, ainsi qu'  la d put e de Pontiac - Kitigan Zibi, Mme Sophie Chatel;
- De solliciter l'appui des MRC du Qu bec dans ce dossier.

Gestion financi re et administrative

Adoption du registre des ch ques – MRC – P riode du 21 janvier 2026 au 17 f vrier 2026

- Il est r solu d'adopter, tel que pr sent , le registre des ch ques de la MRC pour la p riode du 21 janvier 2026 au 17 f vrier 2026, totalisant un montant de 354 444.38 \$.

Pr l vements bancaires – MRC – P riode du 21 janvier 2026 au 17 f vrier 2026

- Il est r solu d'adopter, tel que pr sent , la liste des pr l vements bancaires de la MRC pour la p riode du 21 janvier 2026 au 17 f vrier 2026 totalisant un montant de 292 055.94 \$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 f vrier 2026

- Il est r solu d'adopter, tel que pr sent , la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 f vrier 2026 totalisant un montant de 174 043.41 \$.

Adoption de la liste des ch ques - TNO P riode du 21 janvier 2026 au 17 f vrier 2026

- Il est r solu d'adopter, tel que pr sent , la liste des ch ques des TNO du 21 janvier 2026 au 17 f vrier 2026 totalisant un montant de 57.31\$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 17 f vrier 2026

- Il est r solu d'adopter, tel que pr sent , la liste des comptes fournisseurs des TNO au 17 f vrier 2026 totalisant un montant de 2 372.54 \$.

Adoption de la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires
- Période du 21 janvier 2026 au 17 février 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires du 21 janvier 2026 au 17 février 2026 totalisant un montant de 6 898.50\$.

Baux de villégiature

Demande d'achat de terrain – bail de villégiature – Dossier 700574 00 000 affectant le lot 4 167 454 du cadastre du Québec situé dans la municipalité de Grand-Remous

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la vente du lot 4 167 454 du cadastre du Québec d'une superficie de 4 030 mètres carrés, terrain situé dans la municipalité de Grand-Remous, le tout conditionnellement à ce que tous les frais encourus à cette demande soient aux frais du demandeur et sous l'approbation du MRNF.

Évaluation

Adoption du plan d'action révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour la mise en œuvre des recommandations de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec concernant le processus d'évaluation foncière

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le plan d'action révisé concernant le processus d'évaluation foncière en suivi du rapport d'audit de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

Sécurité

Adoption - Plan d'organisation des ressources policières (PORP) – Sûreté du Québec

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter et d'approuver le Plan d'organisation des ressources policières (PORP), préparé par la Sûreté du Québec en collaboration avec le CSP.

Environnement

Autorisation de rétention de service de recyclage des matelas, sommiers et futons reçus aux Complexes environnementaux Nord et Sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice du service de l'environnement de retenir les services de Recyc-Matelas Inc. pour le recyclage des matelas, sommiers et futons qui seront récupérés aux Complexes environnementaux Nord et Sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Autorisation de signature – Entente intermunicipale pour le transbordement des déchets et des matières recyclables de Kitigan Zibi Anishinabeg au Centre de transfert du Complexe environnemental Nord de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la Préfète, Mme Chantal Lamarche ainsi que la directrice générale, Mme Joanie Courchaine, à signer la nouvelle entente intermunicipale 2026-2028 pour le transbordement des déchets et des matières recyclables de Kitigan Zibi Anishinabeg vers le Centre de transfert de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Octroi de contrat - 260206 « Réparation et amélioration - Centre de transfert de la MRCVG »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat 260206 « Réparation et amélioration - Centre de transfert de la MRCVG » à Constructions Progénik inc. au coût de 119 392 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2026-421 par le ministère des Affaires municipales.

Protection de l'environnement

Demande de modification réglementaire au MELCCFP pour interdire l'abattage de gibier mâle dans le cadre de permis d'abattage de femelle – Protection du cheptel faunique

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De formuler une demande officielle auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin que l'abattage de gibier mâle soit interdit pour tout détenteur d'un permis d'abattage de femelle, et ce, même si la femelle visée par le permis n'est pas récoltée, dans un objectif de protection du cheptel et de maintien des équilibres fauniques;
 - De transmettre la présente résolution au député de Gatineau, M. Robert Bussièrès;
 - De solliciter l'appui des MRC de l'Outaouais, de la MRC d'Antoine-Labelle et des municipalités locales.

Demande d'ouverture des lacs à la pêche hivernale sur l'ensemble du territoire de la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de formuler une demande officielle au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), M. Benoit Charrette, afin que tous les lacs du territoire de la MRC, incluant ceux situés dans la zone 10 ouest, soient ouverts à la pêche hivernale, et ce, dans le but de promouvoir une activité accessible, familiale et structurante pour l'économie touristique régionale.

Relance de la demande d'intervention des autorités politiques – Affichage du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De relancer officiellement, auprès de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), la demande pour le rétablissement du poste de direction générale de la Réserve faunique La Vérendrye – secteur Outaouais, afin d'assurer une gouvernance régionale efficace, ancrée dans les réalités locales;
 - De demander au député de Gatineau, M. Robert Bussière, ainsi qu'au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, de faire les suivis nécessaires afin de s'assurer de l'affichage et de la dotation du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais, avec port d'attache dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Relance de la demande au MELCCFP – Augmentation des effectifs d'agents de la faune et maintien du bureau de la protection de la faune à Maniwaki

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander à nouveau au gouvernement du Québec d'augmenter les effectifs d'agents de protection de la faune sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de maintenir et protéger la permanence de ceux déjà en place;
 - De sécuriser et d'assurer le maintien du bureau de protection de la faune situé à Maniwaki;
 - De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, ainsi qu'au député de Gatineau, M. Robert Bussière.

Demande de restauration du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs comme entité distincte du ministère de l'Environnement

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander officiellement au gouvernement du Québec de restaurer le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs comme entité distincte du ministère de l'Environnement;
 - D'affirmer l'importance d'une gouvernance spécialisée pour les enjeux fauniques et forestiers, adaptée aux réalités des régions ressources comme celle de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

- De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de faune et des parcs, M. Benoit Charette, au premier ministre du Québec ainsi qu'au député de Gatineau M. Robert Bussière;
- De solliciter l'appui de la MRC d'Antoine-Labelle, des MRC de l'Outaouais et des municipalités locales.

Aménagement et développement

Poursuite du développement de la Route de l'eau vive et adoption d'un modèle territorial adapté

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'acter l'état du dossier de la Route de l'eau vive, incluant les démarches effectuées depuis 2019 et les constats relatifs à l'inadéquation des critères ministériels;
 - D'autoriser le comité de travail à développer un modèle autonome de route ou de circuit touristique, entièrement adapté aux réalités et ambitions du territoire, et visant à mettre en valeur l'ensemble des municipalités de la MRC;
 - De confirmer que ce modèle sera élaboré indépendamment des limitations ministérielles actuelles, dans une optique de cohérence territoriale, de mise en valeur durable et de retombées locales maximisées.

Avis de motion – Règlement 2026-422 « Modifiant le Règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation dominante villégiature dans la Ville de Gracefield et pour une affectation dominante récréative dans la municipalité de Délage »

- Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Beaudoin qu'un règlement portant le numéro 2026-422 et le titre « Modifiant le Règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation dominante villégiature dans la Ville de Gracefield et pour une affectation dominante récréative dans la municipalité de Délage » est déposé à la présente séance et sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Adoption – Projet de règlement 2026-422 « Modifiant le Règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation dominante villégiature dans la Ville de Gracefield et pour une affectation dominante récréative dans la municipalité de Délage »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le projet de règlement 2026-422 « Modifiant le Règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation dominante villégiature dans la Ville de Gracefield et pour une affectation dominante récréative dans la municipalité de Déléage ».

Avis de motion – Règlement 2026-423 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante récréofluviale pour une affectation à vocation dominante rurale, ainsi que le retrait de certains lieux d'intérêt esthétique; le tout dans la municipalité de Grand-Remous »

- Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yvon Blanchard qu'un règlement portant le numéro 2026-423 et le titre « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante récréofluviale pour une affectation à vocation dominante rurale, ainsi que le retrait de certains lieux d'intérêt esthétique; le tout dans la municipalité de Grand-Remous » est déposé à la présente séance et sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Adoption – Projet de règlement 2026-423 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante récréofluviale pour une affectation à vocation dominante rurale, ainsi que le retrait de certains lieux d'intérêt esthétique; le tout dans la municipalité de Grand-Remous »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le projet de règlement 2026-423 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante récréofluviale pour une affectation à vocation dominante rurale, ainsi que le retrait de certains lieux d'intérêt esthétique; le tout dans la municipalité de Grand-Remous ».

Demande de prolongation d'une suspension temporaire – Territoires incompatibles avec l'activité minière

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de redemander au MRNF de suspendre temporairement l'octroi de titres miniers pour une période de six mois additionnels dans le but de favoriser le processus de délimitation des TIAM par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Renouvellement – Adhésion de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au Projet L'ARTERRE pour l'année 2026

- Il est résolu de renouveler l'adhésion de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au Projet L'ARETERRE, d'autoriser le versement de la cotisation de 3 367.00 \$ plus taxes audit projet et d'autoriser madame Joanie Courchaine, directrice générale à signer l'entente.

Autorisation - Dépôt d'un projet au Programme d'entente en patrimoine du ministère de la Culture et des Communications (MCC)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - Que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'entente en patrimoine;
 - Que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise une demande d'aide financière au montant de 530 200 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications;
 - Que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confirme sa contribution financière au projet, laquelle est évaluée à 353 467 \$, représentant la part des coûts non couverts par l'aide financière du MCC;
 - Que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'engage à adopter, le cas échéant, un règlement visant la mise en œuvre d'un programme d'aide financière pour la préservation et la restauration d'immeubles et de biens meubles de propriété privée, conformément au volet 4.1 du Programme d'ententes en patrimoine;
 - Que le conseil de la MRC autorise Joanie Courchaine, directrice générale et Chantal Lamarche, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC, le document intitulé « Conditions d'octroi de l'aide financière », ainsi que tout autre document requis pour la réalisation de la présente demande;
 - Que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'engage à transmettre au ministère de la Culture et des Communications le document Conditions d'octroi de l'aide financière dûment signé, conformément aux exigences du programme.

Relance de la demande au ministre de la Justice du Québec – Attribution du statut de chef-lieu associé à un district judiciaire pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au palais de justice de Maniwaki

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De relancer formellement la demande adressée au ministre de la Justice du Québec, monsieur Simon Jolin-Barrette, afin d'obtenir une rencontre officielle portant sur l'attribution du statut de chef-lieu associé à un district judiciaire pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au palais de justice de Maniwaki;
 - De réitérer l'importance stratégique et urgente de ce dossier pour l'accès à la justice, l'équité territoriale et le service à la population de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

- De demander que cette rencontre permette d'identifier clairement les analyses en cours, les étapes à venir et les conditions nécessaires à l'évolution du dossier;
- De mandater la direction générale de la MRC pour transmettre la présente résolution au ministre de la Justice du Québec, au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière, et pour assurer les suivis requis.

Demande d'investissement majeur pour la construction d'un nouveau poste de la Sûreté du Québec dans la Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander formellement au ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures et la Sûreté du Québec, de prioriser des investissements majeurs visant la mise aux normes complète du poste de police de Maniwaki;
 - De solliciter l'analyse et l'évaluation sérieuse de l'option de construction d'un nouveau poste de police, mieux adapté aux besoins opérationnels actuels et futurs, aux normes de sécurité en vigueur et à la croissance des effectifs;
 - De demander que la situation du poste de Maniwaki soit reconnue comme prioritaire, considérant les enjeux de sécurité, de conformité, de conditions de travail et de service à la population;
 - De demander formellement une rencontre avec la direction générale de la sûreté du Québec, section Outaouais;
 - De mandater la direction générale de la MRC pour transmettre la présente résolution au ministre de la Sécurité publique, M. Ian Lafrenière, à la Société québécoise des infrastructures, à la direction de la Sûreté du Québec – Outaouais ainsi qu'aux députés M. André Fortin, M. Robert Bussi  res ainsi que M. Mathieu Lacombe et assurer les suivis requis;
 - De solliciter l'appui des MRC de l'Outaouais, de la MRC Antoine-Labelle ainsi qu'aux municipalit  s locales.

Demande de collaboration du minist  re de la S  curit   publique dans le cadre de la r  vision du sch  ma de couverture de risques en incendie

- Il est r  solu par le Conseil de la Municipalit   r  gionale de comt   de La Vall  e-de-la-Gatineau :

- D'exprimer l'insatisfaction du conseil de la MRC quant au refus du ministère de la Sécurité publique de participer à une rencontre virtuelle d'information et d'échange auprès des directions générales et des chefs des services de sécurité incendie des municipalités locales;
- De réitérer l'importance du rôle d'accompagnement du ministère de la Sécurité publique dans le cadre de la révision du schéma de couverture de risques en incendie et de la concertation régionale qui en découle;
- De demander formellement au ministère de la Sécurité publique de reconsidérer sa position et de participer à une rencontre visant à présenter le cadre légal, les orientations ministérielles et le rôle des différents acteurs impliqués, dans un esprit de collaboration et de respect des rôles institutionnels;
- De transmettre la présente résolution à M. Robert Bussière, député de Gatineau, à M. André Fortin, député du Pontiac ainsi que M. Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique;
- De solliciter l'appui des MRC de l'Outaouais, de la MRC d'Antoine-Labelle et des municipalités locales dans ce dossier.

Avis de conformité du règlement 565-2025 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Délage

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver la conformité du règlement 565-2025 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Délage en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2021-356;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement 2019-359 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Messines

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver la conformité du règlement 2019-359 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Messines en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2021-356;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement 2024-388 modifiant le règlement de zonage no. 167 de la municipalité de Messines en vue d'autoriser un usage relatif à une caserne d'incendie à la zone P-125

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver la conformité du règlement 2024-388 modifiant le règlement de zonage no. 167 de la municipalité de Messines en vue d'autoriser un usage relatif à une caserne d'incendie à la zone P-125;
 -
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
aura lieu le mardi 24 mars 2026.**

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont
extraites,
est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une
séance ultérieure
et à sa signature par la préfète.